

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Anne IZABELLE, Christophe CORBET, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Thierry RUTGE, Frédéric GEROMIN, Astrid BOUCHARD

Procurations : Antoine CREZE à Stéphane MASTROPIETRO

Absents : Antoine CREZE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine GAYET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 15 janvier 2021

Délibération n°7

Objet : Etat d'assiette 2021

Rapporteur : Vincent Pelletier

Monsieur Pelletier expose la proposition de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après en annexe
- 2 – Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 3 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 21 janvier 2021

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel



Annexe : Etat d'assiette

Parcelle	Type de coupe ₁	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF				Mode de commercialisation - décision de la commune	Observations
							Vente avec mise en concurrence		Vente de gré à gré négociée			
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro		
16	IRR	520	8,79	2020			x					Futaie jardinée
17	IRR	400	6,28	2021			x					Futaie jardinée
Divers	EM	850	6						x			Emprise RF Montmorel

Envoyé en préfecture le 27/01/2021
 Reçu en préfecture le 27/01/2021
 Affiché le 
 ID : 038-213803349-20210121-DEL_20212101_07-DE

- 1 Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase
- 2 Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe
- 3 Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF